

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU
JEUDI 02 AVRIL 2026
A 19H30 A LA MAIRIE DE MONTRIGAUD**

Elus Présents : BRET Vincent, JANTON Joëlle, DUC Bernard, DUC Gwendoline, MOULIN Norbert, MALLÉN-HERNANDEZ Aurélie, VERT Florian, BOUSSAHELA Méghane, MANIN Philippe, BUTIN Elodie, EYNARD David, BRET Christiane, JOHANIS Pauline, AMETTE Philippe, POLLIEN Karen, VASSY Jean-Louis, GIORDANENGO Edith, CHARVAT Patrick.

Elu Absent : REY Bruno

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : MALLÉN-HERNANDEZ Aurélie

La séance n'est pas enregistrée

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h29 et précise que le point 15 sera supprimé ce jour.

1/ APPROBATION PV DU 27 Mars 2026

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 27 Mars 2026.

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2/ Désignation du nombre de conseillers délégués

Monsieur le maire propose de fixer un nombre de Conseillers Délégués pour la commune de Valherbasse. Il propose le nombre de 4 Conseillers Délégués.

Monsieur VASSY, demande s'il peut y avoir comme lors du mandat précédent, des conseillers délégués issus des autres listes.

Monsieur le Maire, répond qu'il n'est pas prévu de conseillers délégués venant des autres listes car il n'y a pas eu de réponses aux sollicitations envoyées par SMS envoyé précédemment.

M. Vassy informe que concernant la délégation forêts ONF, il y a des risques de conflit d'intérêt.

Le Maire propose donc comme conseillers délégués :

- Mme BRET Christiane qui sera en charge des affaires sociales, de la mobilité, mix intergénérationnel, du CMJ et des référents de quartier.
- M VERT Florian qui aura la charge du sport, de la culture, jeunesse et maintenance du mobilier
- Mme BOUSSAHELA Méghane qui aura la charge de la communication, informatique, digital, site web et des associations
- M MANIN Philippe qui aura la charge de la voirie, de la forêt, l'ONF et des réseaux secs et humides.

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3/ Fixation des indemnités de fonction

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à statuer sur le montant des indemnités de fonction des élus basé sur l'indice brut terminal de traitement de la Fonction Publique.

Il rappelle que pour les communes de plus de 1000 habitants, les taux maximums initiaux sont normalement de 55.7% pour le maire, 21.38% pour les adjoints et 6% pour les conseillers délégués.

Il propose au conseil municipal de voter le taux de :

- 44,52% pour le maire
- 18.25% pour les adjoints
- 6% pour les conseillers délégués.

Il précise également que cela reste dans l'enveloppe globale que prévoit la loi.

Monsieur VASSY demande de préciser les montants que cela fait en euros, ce à quoi Monsieur le Maire répond, 1830 € brut pour le maire, 750 € brut pour les adjoints et 250 € brut pour les conseillers délégués.

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4/ Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les délégations que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne à l'assemblée la possibilité de lui déléguer certaines de ses attributions pour la durée de son mandat.

Monsieur VASSY demande pourquoi ils n'ont pas reçu la note de synthèse avant le conseil. Monsieur le Maire indique que celle-ci a bien été envoyée en début de semaine, en même temps que le choix des commissions, par le secrétariat.

La secrétaire présente confirme que le courriel a bien été envoyé, mais précise également que la mairie a rencontré des problèmes de connexion et informatiques à la suite des vents violents de la semaine.

Monsieur le Maire donne lecture des attributions, les délégations que prévoit l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- la fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux. Il procède à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal *. Ces droits et tarifs pouvant faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- la passation de contrats d'assurance et, l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- l'avis de la commune, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- la prise des décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- l'exercice du droit d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- la demande de subvention à tout organisme financeur ;
- la réalisation des dépôts des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- l'exercice du droit relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- la possibilité d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

- l'admission en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;
 - l'autorisation des mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.
- Prendre acte que le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation
- Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le maire pourra subdéléguer ces attributions à un ou plusieurs adjoints.
- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

POUR 17 / CONTRE / ABSENTION 1 (VASSY Jean-Louis)

5/ DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le maire propose de passer aux commissions communales et de fixer le nombre maximum par commission à 15 membres.

M. Le Maire est de droit dans toutes les commissions

COMMISSION FINANCES / MARCHE PUBLICS / PERSONNELS

Monsieur le Maire propose de constituer la commission FINANCES / MARCHE PUBLICS / PERSONNELS, pour notamment la préparation du budget, et toutes questions relatives aux finances.

• BRET Vincent	• CHARVAT Patrick
• DUC Bernard	• GIORDANENGO Edith
• DUC Gwendoline	• VASSY Jean Louis
• AMETTE Philippe	•
• BRET Christiane	•
• MALLÉN-HERNANDEZ Aurélie	•
• JOHANIS Pauline	•
• JANTON Joëlle	•

Approuvé à l'unanimité,

COMMISSION URBANISME / BATIMENTS / TRAVAUX / VOIRIES / AMENAGEMENT DES CENTRES VILLAGES

Monsieur le Maire propose de constituer cette commission :

• BRET Vincent	• BRET Christiane
• AMETTE Philippe	• EYNARD David
• MANIN Philippe	• JANTON Joëlle
• DUC Gwendoline	• MOULIN Norbert
• MALLÉN-HERNANDEZ Aurélie	• DUC Bernard
• GIORDANENGO Edith	• CHARVAT Patrick

• VASSY Jean Louis	•
--------------------	---

Approuvé à l'unanimité,

COMMISSION Sport / Jeunesse / Culture / Vie associative / Cadre de vie et événements

Monsieur le Maire propose de constituer cette commission :

• BRET Vincent	• MOULIN Norbert
• POLLIEN Karen	• CHARVAT Patrick
• VERT Florian	• GIORDANENGO Edith
• EYNARD David	• VASSY Jean Louis
• DUC Gwendoline	•

Approuvé à l'unanimité,

COMMISSION Agriculture / Forêt / Développement durable / Mobilités

Monsieur le Maire propose de constituer cette commission :

• BRET Vincent	• DUC Bernard
• MANIN Philippe	• CHARVAT Patrick
• REY Bruno	• GIORDANENGO Edith
• VERT Florian	• VASSY Jean Louis
• MOULIN Norbert	•

Approuvé à l'unanimité,

COMMISSION Affaires sociales / Santé & bien vieillir

Monsieur le Maire propose de créer cette commission :

• BRET Vincent	• VASSY Jean Louis
• BUTIN Elodie	•
• POLLIEN Karen	•
• BRET Christiane	•
• JANTON Joëlle	•
• MALLÉN-HERNÁNDEZ Aurélie	•
• GIORDANENGO Edith	•

Approuvé à l'unanimité,

COMMISSION Communication / Informatique & Digital

Monsieur le Maire propose de créer cette commission :

• BRET Vincent	• CHARVAT Patrick
• BOUSSAHELA Méghane	• GIORDANENGO Edith
• DUC Bernard	• VASSY Jean Louis
• JANTON Joëlle	•

Approuvé à l'unanimité,

18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

6/ SIVOS

Monsieur le Maire propose désormais de procéder à la nomination des délégués au SIVOS. Monsieur VASSY propose que les autres listes soient représentées au sein de cette instance, avec un titulaire et un suppléant.

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS).

Membres titulaires		Membres suppléants	
Nom Prénom	Fonction élu	Nom Prénom	Fonction élu
BRET Vincent	MAIRE	EYNARD David	Conseiller municipal
DUC Gwendoline	3 ^{ème} Adjointe	POLLIEN Karen	Conseillère municipale
MOULIN Norbert	4 ^{ème} Adjoint	VASSY Jean-Louis	Conseiller municipal
JOHANIS Pauline	Conseillère municipale		
BUTIN Elodie	Conseillère municipale		
CHARVAT Patrick	Conseiller municipal		

18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

7/ SIABH

Monsieur le maire propose maintenant de passer à la désignation de deux représentants au SIABH.

Il propose :

Membre titulaire		Membre suppléant	
Nom Prénom	Fonction élu	Nom Prénom	Fonction élu
DUC Bernard	2 ^{ème} Adjoint	MOULIN Norbert	4 ^{ème} Adjoint

18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

8/ SIEH

Monsieur le maire propose de passer maintenant à la désignation des délégués au SIEH, il explique qu'il faut 2 titulaires et 1 suppléant.

Il propose de désigner comme délégués au SIEH.

- Mr DUC Bernard- titulaire Mme JANTON Joëlle - suppléante
- Mr BRET Vincent - titulaire

18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

9/ DELEGUES SDED

Monsieur le maire propose de passer maintenant à la désignation de deux représentants au SDED. Il explique également que nous proposons des candidats sans avoir la certitude que nous soyons élus pour siéger.

Il propose comme représentants :

- DUC Bernard
- BRET Vincent

18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

10/ SIVU

Monsieur le maire propose de passer maintenant à la désignation des délégués pour le SIVU.

Désignation des délégués au **SIVU HAUTE HERBASSE 2000.**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
AMETTE Philippe	CHARVAT Patrick
MOULIN Norbert	
BRET Vincent	
VASSY Jean-Louis	

Monsieur CHARVAT, propose aux nouveaux délégués de fixer une réunion le 15/04 à 18h30 pour la passation.

18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

11/ CNAS

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la Commune de Valherbasse (Drôme) depuis le **1er janvier 2019.**

M.BRET Vincent, est désigné en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de VALHERBASSE au sein du CNAS.

Informe le conseil municipal que Mme JASSOUD Alexandra, Adjointe Administrative est déléguée du personnel auprès du CNAS.

18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

12/ DELEGATION DE SIGNATURE POUR ACTES NOTARIES

Monsieur le maire présente la délibération pour la délégation de signature pour actes notariés et propose de fixer un montant de 15 000 € en accord avec le conseil.

Il précise également que rien ne sera fait sans l'accord préalable du conseil.

18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

13/ CORRESPONDANT DEFENSE :

Monsieur le maire propose de désigner un correspondant défense.

Par Monsieur CHARVAT, qui était le correspondant lors du mandat précédent, explique-en quoi cela consiste.

Madame BOUSSAHELA Méghane se propose et sera désignée comme élue correspondante Défense.

18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

14/ DEFENSE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le maire présente la délibération pour la défense devant le tribunal administratif.

18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

15/ Approbation des Lignes directrices de gestion : reporté

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie Mme JOHANIS pour son aide concernant la route de la Verne, qui a pu être réparée par le Département mercredi.

Monsieur VASSY en profite pour demander au nouveau conseil de veiller à la poursuite du « chemin des artistes ». Monsieur CHARVAT explique que le château ne souhaite plus mettre les lieux à disposition et propose d'organiser cet événement dans les églises de la commune.

Machine à laver :

Monsieur le Maire indique que les agents l'ont sollicité afin d'obtenir une machine à laver pour les tenues de travail, les torchons et les serpillières, conformément aux dispositions du CGCT. Il précise qu'actuellement, l'agent technique lave ses vêtements en les faisant tremper dans un seau, tandis que l'agent d'entretien utilise sa machine personnelle. Plusieurs devis ont été demandés afin de procéder à l'achat et à l'installation de l'équipement dans le local technique situé sur la commune de Montrigaud, le coût représente environ 500/600€.

Église de Miribel :

Monsieur MOULIN indique avoir contacté l'entreprise retenue par l'ancien conseil municipal afin de fixer un rendez-vous et connaître les délais d'intervention. Il précise que celle-ci envisageait une intervention en janvier 2026, mais que celle-ci avait été reportée à la demande de l'ancien maire. Interrogé à ce sujet, Monsieur VASSY confirme qu'un report d'une semaine avait été demandé en raison d'une manifestation prévue dans l'église le 7 février 2026.

Monsieur MOULIN informe qu'un rendez-vous est fixé au vendredi 3 avril à 16 h 30 afin d'évaluer précisément l'ampleur des dégâts et de pouvoir engager les travaux dans les meilleurs délais, en vue de la réutilisation du bâtiment.

Devis – reprise de concessions au cimetière de Saint-Bonnet :

Il est proposé de reprendre 4 concessions sur les 12 actuellement inoccupées et de les remettre en état, deux demandes ayant déjà été enregistrées. Monsieur VASSY informe également le conseil que le caveau communal est en mauvais état et présente de nombreuses fissures.

Projet de contrôle des constructions de clôtures :

M. Duc propose de rendre obligatoire pour tous les habitants de Valherbasse le dépôt d'une Déclaration préalable avant toute construction de clôture en limite du domaine public.

Ce projet, déjà mis en place sur les communes de Miribel et de Saint-Bonnet-de-Valclérieux, pourrait être étendu aux autres secteurs afin d'harmoniser les installations sur l'ensemble de la commune de Valherbasse.

Chasse aux œufs dans les bois communaux :

Il est porté à la connaissance des élus qu'une activité sera organisée le lundi de Pâques dans les bois communaux.

Sens unique – chemin des jeux de boules :

Il est prévu de mettre en place un sens de circulation temporaire (2 mois) par arrêté, pour une durée d'au moins deux mois, le temps de la réalisation des travaux. Cette mesure vise à limiter la dégradation des routes et à réduire la vitesse des véhicules, notamment dans la descente.

Commission de sécurité – camping de la Gravelière :

Une visite a été effectuée par les pompiers, la gendarmerie et les services préfectoraux, en présence de Monsieur le Maire Vincent BRET, ainsi que de Messieurs Bernard DUC 2eme adjoint et de Norbert MOULIN 4eme adjoint, dans le cadre de la commission sécurité du camping « La Gravelière » situé à Montrigaud.

L'avis rendu est défavorable, bien que les observations formulées ne fassent pas obstacle à l'ouverture. Le propriétaire s'est engagé à réaliser les travaux nécessaires. La mairie transmettra les éléments à la préfecture afin de programmer une nouvelle visite pour lever cet avis défavorable.

Terrain Gamon-Charvin :

Monsieur le Maire indique avoir échangé avec la propriétaire du terrain et interroge Monsieur VASSY sur sa connaissance du dossier. Celui-ci précise qu'il ne souhaite pas se prononcer en l'absence de la propriétaire et qu'il préfère un échange directement sur place. Il rappelle que, lors de son mandat, il avait été envisagé d'abaisser la route de 50 cm afin d'éviter la construction d'un mur en béton armé trop onéreux pour la commune. Cette démarche faisait suite à l'incendie de la maison située en face du terrain.

Un rendez-vous sera proposé avec la propriétaire, une commission d'élus afin de résoudre le litige.

École de Saint-Bonnet (point ajouté à la demande de Monsieur DUC) :

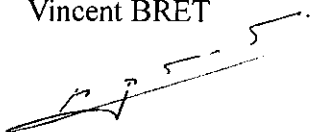
Monsieur DUC interroge les anciens élus sur leur connaissance du dossier. Les locataires se sont approprié le parking (ancienne cour d'école), y entreposant des carcasses de véhicules et divers déchets. Cette situation empêche l'accès au local technique et obstrue la sortie de secours de la salle mise en location pour des événements.

Monsieur DUC demande à Monsieur VASSY les éléments connus à ce sujet afin de prendre les mesures nécessaires. M. Vassy considère qu'il faut avoir une vision plus large de ce dossier : réflexion sur l'amélioration et/ou des accès à ce bâtiment et changement d'affectation du local communal.

Il est également signalé une consommation anormale d'électricité, qui devra faire l'objet de vérifications.

Fin de la séance à 21h25.

Le Maire
Vincent BRET



La secrétaire de séance
MALLÉN HERNANDEZ Aurélie

